

PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

Accessible pour des élèves instrumentistes ou chanteur-ses d'un niveau Cycle 3 minimum et d'un niveau de Cycle 2, 2^{ème} année (ou équivalent) en formation musicale validé

- → Pour les nouveaux-elles élèves : test d'instrument et de FM en septembre (se référer au planning des tests instruments)
- → Pour les élèves du Conservatoire : sur demande des élèves, avis pédagogique et validation du-de la Directeur-rice

parcours	durée	Rythme hebdomadaire
Dominante pratique collective	3 ans*	Pratique collective
		+
		30 minutes de cours d'instrument ou de voix
		+
		Formation Musicale (facultatif)
Pratique collective seule	3 ans*	Pratique collective
		+
		15 minutes hebdomadaires, pouvant être réparties sur l'année, de cours d'instrument ou de voix (facultatif)
		+
		Formation Musicale (facultatif)

^{*} possibilité d'année supplémentaire sur demande écrite de l'élève et sur avis pédagogique et validation du de-la Directeur-rice

Vous pouvez consulter notre offre de pratiques collectives sur notre site internet